

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille DIX-HUIT, le 24 mai,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur TEURNIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 mai 2018

Présents : 17

Votants : 23

Présents :

Messieurs : ARRAITZ, BRENÉ, D'AVIAU DE TERNAY, GICQUEL, HUET, JAHIER, KEFIFA, TEURNIER

Mesdames : BONNET, COURTHIAL, DIPONIO, DRONET, ERRANTE, FUZET, GUILLERMO, HALLEREAU, KERMARREC

Absentes excusées :

Monsieur BARJOLLE donne pouvoir à Madame DIPONIO

Monsieur BULTEAU donne pouvoir à Monsieur JAHIER

Monsieur de CHARETTE donne pouvoir à Madame HALLEREAU

Monsieur LANDREAU donne pouvoir à Monsieur BRENÉ

Madame MACÉ donne pouvoir à Madame BONNET

Monsieur VOISINE donne pouvoir à Monsieur KEFIFA

Secrétaire de séance : Monsieur BRENÉ

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 17 mai.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance qui est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE – EAU POTABLE

Présentation projet réaménagement rue Aristide Briand

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de la Rue Aristide Briand, entre le carrefour avec la Rue du Vignoble et le carrefour avec la Rue du Temple, y compris le nouvel aménagement des abords de la Mairie.

Ce projet a été conçu par le bureau d'études 2LM de La Haye-Fouassière qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Deux solutions ont été étudiées : la différence tient au fait de réaliser, ou pas, un plateau surélevé au niveau du carrefour avec la rue du Vignoble.

Le trottoir côté « boulangerie » sera mis aux normes PMR avec une largeur variant de 1.40 à 1.52 m. Son revêtement sera en béton désactivé, dans la continuité des aménagements déjà réalisés pour le centre bourg. Le trottoir côté « épicerie » sera quasiment laissé tel qu'il est sauf élargissements ponctuels, il sera en enrobé noir. Il n'y aura plus de stationnement dans cette rue, la chaussée fera 5.50 mètres de large. A peu près au milieu de la partie rectiligne, la chaussée sera réduite à 3.50 m avec une régulation par panneaux de priorité : cela permettra de réduire la vitesse des véhicules sur cette portion.

Deux ronds-points franchissables se succéderont entre la mairie et la rue Alexis Maneyrol. Les abords de la mairie seront réservés aux piétons, la circulation devant la mairie ne sera

plus à double sens : seul un accès au parking passera devant la mairie à partir du rond-point. La sortie du parking de la mairie se fera uniquement par la rue Alexis Maneyrol. Le préau utilisé pour le marché de Noël sera démoli, le grand sapin habituellement décoré de guirlandes sera arraché pour permettre l'élargissement de la voie et la réalisation des ronds-points.

Le plateau aménagé au niveau de la rue du Vignoble permettra de réduire les vitesses et de sécuriser les traversées des piétons notamment des écoliers.

Monsieur le Maire estime que cette rue n'est pas facile à aménager car elle est contrainte notamment par son étroitesse. Il préfère la solution avec le plateau, plus sécurisante. Il indique que le maître d'œuvre doit vérifier les largeurs de giration et souligne que l'étude se poursuit encore pour améliorer l'aménagement.

Madame Fuzet insiste sur l'importance de bien vérifier les girations et d'intégrer les dépôts des poids-lourds.

Monsieur Brené demande s'il est nécessaire de laisser le stop rue du Vignoble vu qu'il y a un plateau.

Monsieur le Maire dit que cette question a été évoquée avec le Département qui préfère le laisser vu le manque de visibilité à ce carrefour. Monsieur le Maire souligne toutefois que ce n'est pas une obligation, en application du même principe qu'au carrefour de l'église depuis les nouveaux aménagements.

Madame Diponio suggère de mettre un cédez-le-passage rue Briand, avant la rue du Vignoble, pour faire ralentir les véhicules venant de Nantes.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'est pas obligatoire de mettre la priorité à droite.

Madame Courthial demande à bien travailler la ligne droite pour réduire au maximum la vitesse.

Au niveau financier, la solution 1 coûte 280 158 € TTC, la solution 2 307 068 € TTC, en estimation à ce stade des études.

S'agissant d'une route départementale située en agglomération, le Département prendra à sa charge uniquement l'enrobé noir.

Monsieur le Maire a demandé la prolongation du piétonnier passant devant la mairie le long du mur du clôture vers la rue Maneyrol : cela ferait un surcoût de 9 000 €.

Ces travaux démarreraient en octobre lorsque les commerces auront déménagé dans le centre bourg, et notamment la boulangerie. La rue sera sans doute barrée pendant 7 mois dont 4 mois pour les travaux de réseaux souterrains qui seront réalisés en premier. Le Département étudie actuellement les déviations à mettre en place, notamment pour les poids-lourds. Dès que tout cela sera connu avec plus de précision, ces informations seront communiquées aux familles, habitants et entreprises.

Madame Hallereau espère que la déviation ne sera pas trop éloignée du centre bourg car elle craint que les habitants de la Bernardière délaissent le bourg au profit, par exemple, de La Haye Fouassière, ce qui serait préjudiciable aux nouveaux commerces.

Monsieur Jahier demande si un contrôle des poids-lourds venant de Tournebride pour aller à Vallet par le centre bourg pourrait être organisé car ceux-ci n'ont pas à passer par cette route et doivent utiliser la 4 voies.

Monsieur le Maire pense que cette situation doit être rare car les poids-lourds n'ont aucun intérêt à le faire. Les poids-lourds qui traversent le bourg viennent pour desservir les grosses entreprises de la commune, parfois plus ou moins bien guidés par leurs GPS.

Madame Dronet s'inquiète du fait que le trottoir situé au niveau du plateau n'aura pas de bordures, ce qui facilitera l'empiètement des camions au détriment des piétons. Vu la proximité des écoles et l'importante fréquentation de ce carrefour, elle demande que ce point soit bien étudié en amont.

Comme le Département et la commission « voirie », le Conseil municipal préfère la solution 2. Monsieur le Maire est favorable pour un essai sans stop rue du Vignoble.

Convention ATLANTIC'EAU travaux extension réseau eau potable Les Bois

Monsieur Kefifa informe le Conseil qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable ATLANTIC'EAU pour la réalisation de

travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de la parcelle cadastrée AL 187 située au village des Bois.

Cela correspond à un projet de rénovation d'une grange en habitation. Le permis de construire a été délivré le 30 mars 2018 et a prescrit l'extension de réseau en « équipement propre » : l'extension de réseau n'est dimensionnée que pour la rénovation de la grange et ne pourra servir à d'autres maisons. Le pétitionnaire remboursera donc à la Commune le coût d'extension du réseau.

La participation de la Commune s'élève à 2 004 € TTC, sachant qu'il y a 15 mètres linéaires de canalisation à poser. Celle-ci doit être versée à ATLANTIC'EAU puis récupérée auprès du pétitionnaire qui a donné son accord.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ENFANCE - JEUNESSE

Modification règlement intérieur multi-accueil

Madame Dronet propose une modification du règlement intérieur (RI) du multi-accueil portant notamment sur la révision des absences facturées.

Il y a un règlement pour mai 2018 et un autre à compter de janvier 2019 : ce réajustement est prévu en deux temps pour permettre aux familles bénéficiant déjà d'un contrat en cours de le terminer pour 2018 et de refaire tous les contrats 2019 avec les mêmes règles d'absences et de congés.

Les principales modifications sont les suivantes :

- A compter de mai 2018 :
 - Les familles doivent prévenir de l'absence de l'enfant le plus tôt possible, au plus tard la veille avant 9h de façon à libérer la place pour un autre enfant et ajuster la commande des repas.
 - Toute absence non signalée, ou signalée hors délais, sera facturée sauf en cas d'éviction, en cas de maladie ou d'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un justificatif médical.
 - *Accueil régulier* (y compris l'accueil sur planning) : Ce contrat d'accueil fera l'objet d'une pré-inscription (~~au plus tôt le 5ème mois de grossesse~~).
 - Les repas : Le petit déjeuner n'est pas fourni par le multi-accueil, les enfants devront l'avoir pris avant leur arrivée.
 - Afin d'assurer le bien-être de chaque enfant et du groupe, un enfant ne pourra être accueilli en cas de fièvre > à 38°5 ou de maladie contagieuse. Les parents doivent tenir informé le personnel de la structure en cas de maladie contagieuse. Il est rappelé que la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable. Le médecin référent du multi-accueil définira la liste des maladies entraînant l'éviction de l'enfant ; cette liste sera communiquée aux familles.
 - Il n'y a ni accueil, ni départ entre 11h30 et 13h.
- A compter de janvier 2019 :
 - *Accueil occasionnel et d'urgence - Annulation et absence* : Les familles doivent prévenir de l'absence de l'enfant le plus tôt possible, au plus tard la veille avant 9h de façon à libérer la place pour un autre enfant et ajuster la commande des repas. Toute absence non signalée, ou signalée hors délais, sera facturée sauf en cas d'éviction ou en cas de maladie ou d'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un justificatif médical.
 - *Accueil régulier - Absence et Congés* : Les journées d'absence seront facturées sauf en cas de fermeture de la structure, en cas de maladie ~~supérieure à 3 jours~~ ~~calendaires~~ sur présentation d'un certificat médical, en cas d'éviction, en cas d'hospitalisation de l'enfant sur présentation du bulletin d'hospitalisation. Les journées d'absences pour convenance personnelle et vacances, seront déduites lors de la facturation si elles sont signalées, soit lors de l'établissement du contrat, soit au moins deux semaines avant la date.

Madame Dronet explique que l'objectif de ce réajustement est de mettre à jour le RI (horaires, vie quotidienne) mais aussi d'atteindre l'objectif d'améliorer le taux de facturation, c'est-à-dire diminuer l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées. Plus le multi-accueil sera proche de la réalité des besoins des familles, plus la prestation de la Caisse d'allocations familiales (prestation de service unique dite PSU) sera intéressante. Aujourd'hui, comme le multi-accueil fournit aux familles les couches et le repas, et comme le taux de facturation se situe entre 107 et 117 %, la PSU est de 5.12 € par heure. L'objectif serait d'atteindre un taux de facturation inférieur à 107 %, ainsi la PSU pourrait atteindre 5.52 € : sur plus de 30 000 heures environ par an, cela pourrait représenter un gain de 12 000 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications.

Junior association – Séjour Paris – Convention avec la Commune

Madame Dronet indique que la Junior association et la Maison des Jeunes ont travaillé ensemble sur un projet de bivouac pour cet été. Il s'agit d'un plus petit projet que les années précédentes car leur souhait serait de partir en séjour à l'étranger en 2019.

Ce bivouac est programmé les 28 et 29 août 2018 à Paris avec un jour au parc Astérix et un jour à Paris. Le coût est estimé à 974 € pour l'hébergement en camping à proximité du parc Astérix, l'entrée au parc (492 €), les trajets et location minibus, l'alimentation, hors charges de personnel.

L'objectif de la Junior association est un autofinancement à hauteur de 374 €, soit un coût de séjour ramené à 600 €, soit 50 € par jeune (12 jeunes participants et adhérents à l'association).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver la convention qui sera conclue avec la Junior association pour l'organisation de ce séjour, sachant que :
- la Commune prendra à sa charge toutes les dépenses nécessaires,
- la Junior association versera à la Commune la participation de 374 € récoltée en autofinancement,
- les familles s'acquitteront d'un tarif de 50 € par jeune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Madame Dronet informe le Conseil que ces jeunes organisent une opération de lavage de voitures le 2 juin prochain pour financer leurs projets.

JUSTICE

Tirage au sort pour jury d'assises

La Commune doit avoir trois jurés pour la participation aux jurys des Cours d'assises. La désignation se fait par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale. La désignation doit être publique et doit porter sur neuf noms.

Les personnes doivent avoir au minimum 23 ans en 2019 (né en 1996 ou avant).

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées : Pouponeau Jonathan, Gerbaud Laurence, Ruiz Véronique, Quéré Angélique, Bousseau Véronique, Poncelet Guy, Bretaudeau Yohann, Roux Romain, Bernier Valentine.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte de la signature des décisions intervenues au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal :

- devis signées le 26 mars 2018 avec AMH (44330 LA CHAPELLE-HEULIN) pour le changement d'ouvertures à l'école élémentaire pour 7 245.68 € HT, le changement d'ouvertures à l'école maternelle pour 13 665.60 € HT, le changement des ouvertures de la salle Maneyrol pour 35 458.36 € HT ;
- devis signé le 16 avril 2018 avec Maçonnerie VERARDO (44330 LA CHAPELLE-HEULIN) pour la reprise d'un mur donnant sur l'îlot E du centre bourg, rue André

- Ripoche, pour 2 500 € sans TVA ;
- devis signé le 16 avril 2018 avec COUVERTURE HEULINOISE (44330 LA CHAPELLE-HEULIN) pour la fourniture et pose d'une couvitrine en zinc sur ledit mur pour 495 € HT ;
 - devis signé le 23 avril 2018 avec YESSS ELECTRIQUE (44300 NANTES) pour la fourniture d'éclairage LED pour certains locaux de l'école élémentaire pour 1 023.97 € HT ;
 - devis signé le 23 avril 2018 avec CARDIOUEST (35000 RENNES) pour l'achat d'un défibrillateur pour 2 020 € HT ;
 - devis signé le 24 avril 2018 avec GRDF pour la suppression du branchement gaz du 15 rue des Ricorneaux pour 1 490.78 € HT ;
 - devis signé le 26 avril 2018 avec SARL BELLANGER (44330 LE PALLET) pour la pose de deux vélux à l'école maternelle pour 3 002.95 € HT ;
 - devis signés le 4 mai 2018 avec GRDF pour la réalisation de deux branchements gaz îlot E rue André Ripoche pour 179.67 € HT / branchement ;
 - devis signé le 13 mai 2018 avec NATHAN (75013 PARIS) pour l'achat de fauteuils pour la bibliothèque de l'école maternelle pour 469.50 € HT ;
 - devis signé le 14 mai 2018 avec PAPOUILLE (60700 FLEURINES) pour l'achat d'une piscine à balles pour le multi-accueil pour 455.75 € HT ;
 - devis signé le 17 mai 2018 avec YESSS ELECTRIQUE (44300 NANTES) pour l'achat de projecteurs LED pour la réfection de l'éclairage de la petite salle de sports pour 2 493.54 € HT ;
 - devis signés le 17 mai 2018 avec EXTINCTEURS NANTAIS (44123 VERTOU) pour la réalisation de plans d'évacuation et d'intervention pour l'école maternelle (315.50 € HT), pour l'école élémentaire (315.50 € HT), pour la salle de sports (383.50 € HT) et pour l'achat de 4 extincteurs pour la salle de sports pour 232.20 € HT ;
 - devis signé le 18 mai 2018 avec MATHOU (12850 ONET LE CHATEAU) pour l'achat d'une table pour le multi-accueil pour 242.03 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat d'eau potable Vignoble Grand Lieu

Monsieur Kefifa a participé, ce matin, à la réunion de présentation du rapport annuel du délégataire qui est la SAUR. Le Syndicat est très satisfait des prestations de la SAUR. Celle-ci va procéder au renouvellement de divers matériels à la station de Basse-Goulaine pour 64 700 €. Vingt millions de mètres cubes sortent de la station chaque année, pour une eau potable de bonne qualité.

Résidence Rosa Parks centre bourg – Emménagement des locataires

Madame Bonnet rappelle que les locataires des nouveaux logements sociaux étaient tous conviés à la mairie ce matin par la SAMO qui leur a rappelé les règles de vie collective, présenté leur contrat de location et remis les clés des appartements. Les personnes étaient satisfaites de cette réunion et de leurs nouveaux logements. Les emménagements se feront à partir de ce week-end.

Ouverture des commerces centre bourg

Monsieur le Maire indique que les différents commerces vont ouvrir au fur et à mesure de l'achèvement de leurs travaux d'aménagement intérieur. La fleuriste est ouverte depuis le 19 mai. Les prochains seront le bar, l'esthéticienne et la coiffeuse.

La date de l'inauguration pour l'ensemble des travaux du centre bourg serait le vendredi 28 septembre à 18H30 mais cela reste à confirmer auprès de la SAMO.

Travaux extension station d'épuration

Monsieur le Maire précise que les travaux d'extension sont quasiment achevés, les réserves devraient être levées d'ici fin juin. Une visite pourra être proposée au Conseil municipal à la rentrée. La population pourrait y être conviée.

Fête de la musique 2018

Monsieur Brené indique que la fête de la musique se déroulera le samedi 16 juin, au complexe sportif avec différents groupes de musique, une restauration et le feu de la Saint-Jean. La thématique retenue est une soirée « années 80 ». A noter cette année le partenariat avec le bar L'Esperanto qui aura déménagé dans ses nouveaux locaux du centre bourg et qui proposera également de la musique et une restauration.

Souvenir vendéen

Madame Hallereau informe le Conseil que le Souvenir vendéen organise une manifestation le samedi 16 juin prochain à l'occasion de la restauration de la chapelle funéraire de la Famille de Bruc et en mémoire d'André Ripoche. Cela se passera au cimetière et à l'église.

Label 2 étoiles « Villes et villages étoilés 2017 »

Madame Fuzet indique que la Commune vient de recevoir le label « 2 étoiles » pour ses efforts en matière d'éclairage, notamment pour réduire la pollution lumineuse nocturne et pour réduire ses consommations d'énergie. Des panneaux seront installés aux entrées du bourg pour signaler cette reconnaissance.

**Prochaine séance du Conseil municipal :
Jeudi 28 juin 2018 à 20H00**

La séance est levée à 21H35.

En application de l'article L.2121-25 du CGCT,
compte-rendu affiché le **31 mai 2018**.